

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D015
Réhabilitation du mini-golf - Espace de Loisirs

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu l'inscription au budget primitif de la commune pour l'exercice 2024,

Vu l'état général du parcours de mini-golf présent sur l'espace de loisirs,

Vu les propositions reçues,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation du mini-golf,

DECIDE

Article n° 1 : La société SITE ÉQUIP, dont le siège social est situé à Saint-Souplets (Seine-et-Marne) - 13, route de Marcilly est retenue pour la réhabilitation du parcours de mini-golf présent sur l'Espace de Loisirs.

Article n° 2 : Le montant total de ces travaux s'élève à 19 460.80€ hors taxes, soit 23 352.96€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 18/03/2024

Le Maire,
Monique TROTIN

